

Première demande depuis l'étranger



28 octobre 2024

Les démarches à effectuer

1.

Passeport valide

4.

Demande de permis d'études et permis de travail/stage coop, si applicable

2.

Demande de sélection temporaire pour les études CAQ

5.

Biométrie

3.

Examen médical préalable pour les étudiants en orthèses et prothèses et soins orthopédiques et éducation spécialisée.

6.

Préparer son arrivée : Assurance, logement, billet d'avion, etc.



Lettre d'attestation provinciale LAP

Important

La plupart des demandeurs de permis d'études doivent présenter une lettre d'attestation provinciale (LAP) ou une lettre d'acceptation territoriale (LAT).

À moins de répondre aux critères de l'une des exceptions, vous devez présenter une LAP ou une LAT. Vérifiez si vous faites partie des exceptions :

https://www.canada.ca/fr/immigrationrefugies-citoyennete/services/etudiercanada/permis-etudes/obtenirdocuments/lettre-attestation-provinciale.html

Au Québec, le CAQ fait office de LAP si une mention l'attestant y figure.



▼ Écoles au Québec

Certificat d'acceptation du Québec

Si vous voulez étudier au Québec, vous avez besoin d'une attestation de délivrance de votre **Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)**, ce qui est délivré par le gouvernement du Québec. Contactez votre école pour savoir comment demander un CAQ.

Pour que votre CAQ puisse servir de LAP, la phrase suivante doit y figurer :

« Cette lettre d'attestation confirme que le demandeur a une place dans la part québécoise des demandes de permis d'études ou qu'il en est exempté. »

La phrase précédente **n'est pas nécessaire** pour les CAQ associés aux demandes reçues**avant 8 h 30 (HE) le 22 janvier 2024**.



CONTENU DE LA PRÉSENTATION

1.

2.

3.

4.

5.

Examen médical, si requis

Demande de permis d'études

Permis de travail/stage coop

Biométrie

Préparer son arrivée (assurances, logement, etc.)



Un <u>examen médical</u> est parfois requis si vous avez résidé dans un <u>pays désigné</u> pendant plus de 6 mois dans la dernière année ou si vous voulez travailler ou faire des stages auprès de certaines clientèles (les enfants ou dans le secteur de la santé).

Quand faire la démarche?

Après avoir été convoqué par IRCC, suivant l'envoi de votre demande ou préalablement à votre demande de permis d'études.

Vous pouvez donc faire l'examen médical dès que vous avez reçu un avis favorable à l'obtention de votre demande de CAQ ou même pendant que vous attendez votre réponse de CAQ.



Important

Les étudiants européens en Techniques d'orthèses, prothèses et soins orthopédiques et en Techniques d'éducation spécialisée doivent faire un examen médical <u>préalable</u> à votre demande de permis d'études. Les étudiants d'autres nationalités peuvent aussi faire un examen préalable

Si vous ne faites pas l'examen médical, vous ne pourrez **pas** travailler ou faire un stage dans le domaine de la santé ou après des enfants ce qui pourrait poser un problème dans votre cheminement scolaire.

- Le médecin doit être **désigné par IRCC**https://secure.cic.gc.ca/PanelPhysicianMedecinDesigne/fr/Accueil

<u>Important</u>

1. Examen médical IRCC

Securité Antécédents médicaux >

Questions sur les antécédents médicaux

* Avez-vous subi un examen médical réalisé par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois? (obligatoire)

Oui Non

Si vous le connaissez, fournissez votre numéro d'examen médical aux fins de l'immigration (EMI) ou votre numéro d'identificateur unique médical (IUM). (facultatif)

Ce numéro se trouve sur la fiche d'information d'eMédical ou sur le formulaire IMM 1017B. Vous pouvez obtenir une copie de l'un ou l'autre de ces documents auprès du médecin désigné qui vous a examiné.

Si vous faites un examen médical préalable, lors de la création de votre compte sécurisé IRCC vous devrez répondre « oui » à la question :

Avez-vous subi un examen médical effectué par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois ?

Cela vous permettra d'avoir un espace dans votre compte en ligne pour téléverser votre rapport médical préalable.



Important

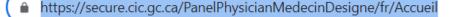
Vous **devrez** inclure une copie du formulaire de rapport médical préalable (e-medical ou IMM 1017B) avec les autres documents afin que votre dossier soit complet.

Après l'examen médical, vous devrez télécharger le rapport préalable dans la section appropriée de votre compte en ligne ou sur le portail.

Si vous ne voyez pas où télécharger le document, vous devrez le télécharger dans la section *Renseignements supplémentaires*.

Il est donc **important**, même si le médecin vous mentionne qu'il transmettra le résultat de l'examen, que vous soumettiez vous aussi le rapport médical préalable à votre dossier et que vous en conserviez une copie.









Gouvernement du Canada

Government of Canada

Rechercher dans Canada.ca



<u>Accueil</u> > <u>Immigration et citoyenneté</u> > <u>Ma demande</u> > <u>Examen médical ou certificat de police</u> > <u>Examens médicaux</u>

Trouvez un médecin désigné

Trouver un médecin dans votre pays, territoire ou région pour effectuer votre examen médical aux fins de l'immigration Seuls les médecins désignés approuvés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada peuvent procéder à cet examen.



Remarque : Au moment de la prise du rendez-vous, il est possible qu'un médecin désigné donné ne soit pas disponible. La clinique peut vous suggérer un autre médecin désigné ou un remplaçant autorisé.

* Sélectionnez un pays ou un territoire (obligatoire)

Sélectionnez

Allez

Quand ? Après votre demande de CAQ et à envoyer dès réception de votre avis favorable de CAQ

Combien de temps? Le délai moyen de traitement comment après avoir donné vos empreintes biométriques. Selon votre pays de résidence ou d'origine, les délais varient. Vérifiez les délais de traitement sur le site d'IRCC https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-

citovennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html





Quoi ? La démarche de permis d'études inclut généralement :

- Demande de permis d'études
- Prise de données biométriques (si requis)
- Examen médical (si requis)
- Permis de travail stage-coop (si requis)
- Visa (envoi du passeport) ou Autorisation de voyage électronique (AVE)

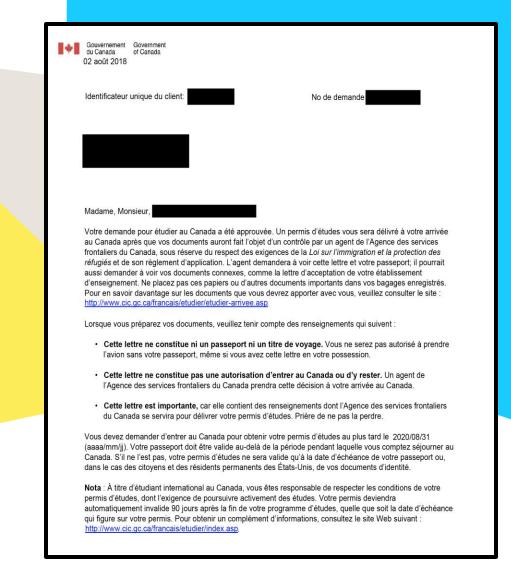


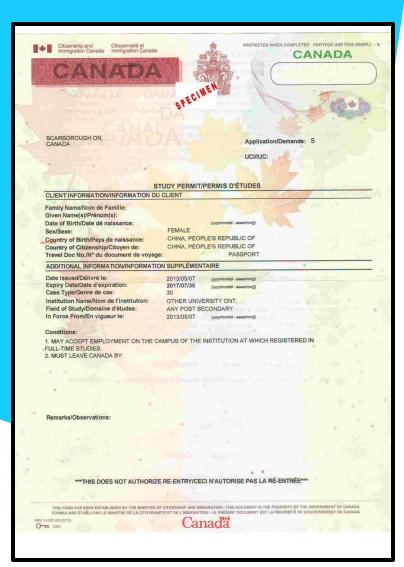
À noter

Le permis d'études est délivré à un point d'entrée (douane) du Canada. Lorsque vous effectuez une demande et que celle-ci approuvée, vous obtiendrez lettre d'introduction. Ce une document n'est **pas** votre permis d'études. Vous devrez remettre cette lettre à la douane lors de votre arrivée au Canada. L'agent d'immigration procédera à la dernière analyse de votre demande et vous remettra, après une dernière vérification, votre permis d'études.



Lettre d'introduction vs Permis d'études





Vous devez prendre connaissance du processus de demande de permis d'études directement sur le site d'IRCC.

Vous obtiendrez ainsi les **informations à jour** concernant la démarche. Les informations présentées ici visent à vous guider, mais ne sont pas considérées comme des informations officielles.

Sauf exceptions, vous devrez présenter votre demande en ligne.

Vous devez également consulter le **Guide 5269 – Comment présenter une demande de permis d'études**











Q Tous

Images

Actualités

 : Plus

Outils

Environ 41 500 000 résultats (0,33 secondes)



Canada.ca

https://www.canada.ca > services > presenter-demande

Permis d'études : Présenter une demande

18 sept. 2023 — Préparez vos documents. Lorsque vous présentez une **demande**, vous devez soumettre : ... le plus grand nombre possible de documents requis pour une ...



Canada.ca

https://ircc.canada.ca > francais > demandes > etudiant

Demande pour étudier au Canada – permis d'études

7 sept. 2023 — Pour présenter une **demande de permis d'études**, vous pouvez : ... Lisez attentivement le guide d'instructions avant de remplir votre demande. Nous ...



Gouvernement du Québec

https://www.quebec.ca > etudier-quebec > permis-etudes

Obtenir un permis d'études auprès du gouvernement fédéral

10 mars 2023 — Dès que vous recevez votre lettre d'admission d'un établissement d'enseignement désigné du Québec, vous devez présenter une **demande** de ...



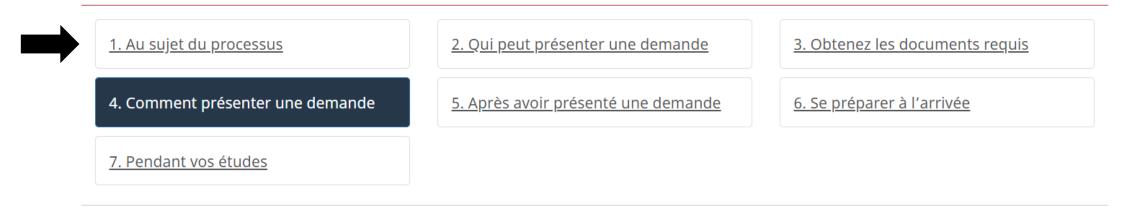


<u>Canada.ca</u> > <u>Immigration et citoyenneté</u> > <u>Étudier au Canada à titre d'étudiant étranger</u> > <u>Au sujet du processus</u>

Permis d'études : Présenter une demande

Government

of Canada



En règle générale, vous devez demander un permis d'études **avant de venir au Canada**. Certaines personnes peuvent cependant demander un permis d'études lorsqu'elles sont déjà au pays. Dans certains cas, vous pouvez présenter votre demande lorsque vous arrivez au Canada, au point d'entrée. Assurez vous de bien comprendre quelles options s'offrent à vous.



Obtenez des instructions précises sur la façon de présenter votre demande

Répondez à quelques questions pour connaître les prochaines étapes selon votre situation.

- * À partir de quel endroit faites-vous votre demande? (obligatoire)
 - O À l'extérieur du Canada
 - O Au Canada
 - À un point d'entrée

Titulaires d'un passeport vénézuélien

Il est possible que vous ayez à <u>suivre des</u>
<u>étapes</u>
<u>supplémentaires</u>
<u>lorsque vous</u>
<u>remplissez votre</u>
<u>demande</u>.

Suivant : Après avoir présenté une demande 👈

➤ Signaler un problème ou une erreur sur cette page

Partagez cette page

Date de modification: 2022-11-17

E (1).pdf

Obtenez des instructions précises sur la façon de présenter votre demande

Répondez à quelques questions pour connaître les prochaines étapes selon votre situation.

À l'extérieur du Canada

\bigcirc	Au Canada	
------------	-----------	--



* Comment voulez-vous présenter votre demande? (obligatoire)

	En ligne (obligatoire, sauf si dispensé
_	

Sur papier

* Présentez-vous une demande avec un membre de votre famille qui présente une demande de permis de travail? (obligatoire)



Oui



Titulaires d'un passeport vénézuélien

Il est possible que vous ayez à <u>suivre des</u> <u>étapes</u> <u>supplémentaires</u> <u>lorsque vous</u>

<u>remplissez votre</u> <u>demande</u>.



Obtenez votre permis d'études plus rapidement par l'entremise du Volet direct pour les études

Si vous êtes un résident légal de certains pays, vous pourriez être en mesure d'obtenir votre permis d'études plus rapidement en faisant votre demande en ligne dans le <u>Volet direct pour les études</u>.

Étape 1: Assurez-vous d'avoir ce dont vous avez besoin

Pour présenter une demande en ligne, vous aurez besoin :

- d'un scanneur ou d'un appareil photo pour créer des copies électroniques de vos documents;
- d'une carte de crédit ou de débit valide.

Pour vous assurer que vous avez tout ce dont vous avez besoin pour présenter votre demande, obtenez les instructions de votre bureau local des visas en sélectionnant le pays ou le territoire à partir duquel vous présenterez votre demande.

* Sélectionnez un pays/territoire (obligatoire)

Maroc

Allez

- <u>Liste de contrôle des documents [IMM 5483] (PDF, 1,08 Mo)</u>
- Directives du bureau des visas permis d'études [IMM 5846]

Étape 2 : Lisez le guide d'instructions

IMMIGRATION Canada

Table des matières

Liste de contrôle-Permis d'études

Permis d'études

Directives du bureau des visas de Rabat

Demande de permis d'études - Liste de contrôle

Tout document qui n'est pas en français, ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement.

Tout préparatif de votre part, comme le paiement de frais d'administration ou de scolarité, avant d'avoir reçu de l'ambassade la lettre vous autorisant à étudier au Canada, est réalisé à vos propres risques.

Remarque : Si vous êtes un(e) résident(e) autorisé(e) du Maroc qui y vit actuellement, et que vous avez été admis(e) à un établissement postsecondaire désigné du Canada, vous pourriez être admissible à <u>obtenir votre permis d'études au titre du Volet direct pour les études</u>

Vous devez soumettre :	
Si vous avez 18 ans et plus, la « fiche anthropométrique » pour le Maroc et extraits de casier judiciaire pour tous les pays où vous avez résidé plus de 6 mois.	
Attestations d'emploi ou stage, s'il y a lieu	
Votre acte de naissance et celui de la personne ou personnes qui vous prennent en charge.	
Diplômes, relevés de notes et attestations scolaires obtenus à ce jour, depuis les années du BAC (secondaires)	
Veuillez aussi noter que tout document dans une langue autre que le français ou l'anglais, doit être traduit et certifié conforme à l'original. Soumettez la traduction ainsi qu'une copie de l'original.	
Preuve de compétence de langue, soit avec le TEF (Français), soit avec le IELTS ou TOEFL (anglais) - (optionnel)	
Si vous avez répondu "oui" à n'importe laquelle des questions sur vos antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de <u>l'annexe 1</u> (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B) et le joindre à votre demande	





Obtenez votre permis d'études plus rapidement par l'entremise du Volet direct pour les études

Si vous êtes un résident légal de certains pays, vous pourriez être en mesure d'obtenir votre permis d'études plus rapidement en faisant votre demande en ligne dans le <u>Volet direct pour les études</u>.

Étape 1: Assurez-vous d'avoir ce dont vous avez besoin

Pour présenter une demande en ligne, vous aurez besoin :

- d'un scanneur ou d'un appareil photo pour créer des copies électroniques de vos documents;
- d'une carte de <u>crédit</u> ou de <u>débit</u> valide.

Pour vous assurer que vous avez tout ce dont vous avez besoin pour présenter votre demande, obtenez les instructions de votre bureau local des visas en sélectionnant le pays ou le territoire à partir duquel vous présenterez votre demande

* Sélectionnez un pays/territoire (obligatoire)

Maroc

Allez

- Liste de contrôle des documents [IMM 5483] (PDF, 1,08 Mo)
- Directives du bureau des visas permis d'études [IMM 5846]

Étape 2 : Lisez le guide d'instructions

Liste de contrôle des documents : Permis d'études (IMM 5483)

Télécharger la liste de contrôle



<u>Liste de contrôle des documents : Permis d'études [IMM 5483] (PDF, 1,8 Mo)</u>

Dernière mise à jour : juillet 2024

- ► Aide pout télécharger et enregistrer cette liste de contrôle
- ► Comment ouvrir cette liste de contrôle dans Acrobat Reader

Remplir la liste de contrôle

► Comment utiliser et soumettre cette liste de contrôle



a	Sauvegarder

Page 1 de 2

LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS PERMIS D'ÉTUDES

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

Consultez le guide d'instructions (IMM 5269) pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.

Vous avez besoin de formulaires différents selon la façon dont vous présentez une demande et l'endroit à partir de laquelle vous la présentez. Veuillez vous référer aux directives propres au <u>bureau des visas</u> responsable de votre région pour vous assurer de soumettre une demande complète.

Si vos documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, veuillez vérifier auprès du bureau des visas responsable de votre région s'ils doivent être traduits.

S'il manque un des documents requis indiqués ci-après, le traitement de votre demande pourrait être retardé.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez ☑ chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

0	LISTE DE FORMULAIRES : Vous devez remplir, signer et dater les formulaires de IRCC suivants :	\
	Demande d'un permis d'études présentée à l'extérieur du Canada (IMM 1294).	
1	Remarque : Si ce formulaire de demande a été rempli à l'ordinateur, vous devez le valider pour générer une <u>page de code à barres</u> . Si vous présentez une demande papier, imprimez et placez la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou si vous présentez une demande de groupe, de chaque demande individuelle).	
	Renseignements sur la famille (IMM 5707)	
2	Remarque : Ce formulaire doit être rempli par les personnes âgées de 18 ans et plus ou les mineurs qui voyagent seuls au Canada.	
_	Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409), s'il y a lieu	
3	Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	
	Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu	
4	Remarque : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.	
	Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475), s'il y a lieu	
5	Remarque: Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous autorisez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer des renseignements sur votre dossier à une personne autre que vous.	
_	Déclaration du gardien - Gardien pour enfants mineurs étudiant au Canada (IMM 5646), s'il y a lieu	
6	Remarque : Ce formulaire doit être rempli si le mineur qui souhaite étudier au Canada est âgé de moins de 17 ans.	
0	LISTE DES DOCUMENTS :	V
	Preuve de paiement indiquant le montant payé. Vous devez payer vos frais de traitement et tous les autres frais applicables et inclure une copie du reçu de paiement avec votre demande. Si des membres de votre famille ou vous-même devez fournir vos données biométriqués, les frais à cet égard doivent être payés lorsque vous payez les frais de traitement, et selon le même mode de paiement.	
1	Consultez I'« Étape 3. Payer les frais » du guide d'instructions pour calculer le montant total des frais que vous devez payer.	
	Visitez la page <u>Payez les frais</u> pour vérifier les méthodes de paiement acceptables auprès du bureau des visas ou du centre de réception des demandes de visa responsable de votre région.	
	Une photocopie des pages de renseignements personnels de votre passeport ou titre de voyage qui comprend : • Le numéro de passeport:	
2	Les dates de délivrance et d'expiration; Votre photo, nom, date et lieu de naissance.	
	Remarque: Si vous avez besoin d'un visa de résident temporaire (VRT) et votre demande de permis d'études est approuvée, vous devrez fournir votre passeport original pour que le visa vous soit délivré. Veuillez communiquer avec le bureau des visas responsable de votre région.	_



IMM 5483 (07-2024) F (AVAILABLE IN ENGLISH - IMM 5483 E)

0	LISTE DES DOCUMENTS (SUITE):	✓
3	Deux photos respectant les spécifications de la <u>Demande de visa</u> : <u>Spécifications de la photographie</u> . À l'endos des deux photos, écrivez votre nom et votre date de naissance. Remarque: Si vous devez fournir vos <u>données biométriques</u> (empreintes digitales et photo), vous n'êtes pas tenu d'inclure des deux photos format papier à votre demande.	
4	Lettre d'acceptation de l'établissement ou vous comptez étudier (notamment, sans s'y limiter, les <u>établissements</u> <u>d'enseignement désignés</u>). Remarque: La lettre délivrée par l'établissement canadien (p. ex. le conseil scolaire, l'arrondissement scolaire, l'université, etc.) doit être rédigée sur du papier à en-tête officiel et indiquer le montant exact des frais de scolarité que vous devez payer, les dates de début et de fin prévues, ainsi que la date limite à laquelle vous devez vous inscrire.	
5	Les demandes de permis d'études soumises à IRCC nécessitent désormais une <u>lettre d'attestation provinciale (LAP)</u> de la province ou du territoire d'études prévu à compter du 22 janvier 2024. Une demande de permis d'études qui ne comprend pas une LAP ou qui ne répond pas à une exception décrite dans les instructions ministérielles ne sera pas acceptée pour le traitement.	
6	Si vous prévoyez étudier au Québec, veuillez fournir l'attestation de délivrance de votre « Certificat d'acceptation du Québec » (CAQ) délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Note : À compter du 13 février 2024, le MIFI a effectué une mise à jour au « certificat d'acceptation du Québec » (CAQ) qui contient des renseignements concernant la lettre d'attestation provinciale. Une demande de permis d'études qui n'inclut pas cette mise à jour sur le CAQ ou qui ne répond pas à une exception décrite dans les instructions ministérielles ne sera pas traitée.	
7	Preuve d'aide financière : Si la durée de vos études au Canada est inférieure à un an, vous devez fournir une preuve de soutien financier pour la durée de vos études au Canada. Si la durée de vos études au Canada est supérieure à un an, vous devez fournir une preuve de soutien financier pour votre première année d'études au Canada. Remarque : Veuillez consulter le site web d'IRCC pour connaître les exigences financières actuelles.	
8	Photocopie de votre licence ou de votre certificat de mariage, s'il y a lieu Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	
9	Tout autre document additionnel requis par le bureau de visas. Remarque : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.	

2.2 Demande de permis d'études en ligne

Pour déposer votre demande en ligne, vous êtes encouragé à utiliser le nouveau Portail d'IRCC

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugiescitoyennete/services/etudier-canada/processus-demande-portail-





Après avoir répondu à toutes les questions, vous obtiendrez une liste des documents que vous



2.2 Demande de permis d'études en ligne

Si vous venez accompagné de membre de votre famille vous devrez faire votre demande en ligne en vous créant **un compte sécurisé IRCC.**

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugiescitoyennete/services/demande/compte.html

Ouvrir une session à votre compte sécurisé d'IRCC

Dans votre compte, vous pouvez préparer une demande, l'envoyer et payer les frais liés à la demande, consulter les messages liés à votre demande, vérifier l'état de votre demande et mettre à jour les renseignements de votre compte.



Selon le type de votre demande, il se peut que vous n'ayez pas eu de nouvelles de notre part ou que vous ayez constaté des changements dans l'état de votre demande,

- Si vous avez fourni vos données biométriques ou passé un examen médical, ces renseignements n'apparaîtront
 pas dans votre compte tant que nous ne les aurons pas traités.
- Nous avons actuellement un arriéré d'examens médicaux à traiter, mais lorsque nous les traiterons, **vous les verrez dans votre compte.**

Option 1 : CléGC

Ouvrir une session avec le nom d'utilisateur et le mot de passe de votre CléGC.

Ouvrir une session avec une CléGC

Option 2 : Partenaire de connexion

Ouvrir une session avec vos renseignements de services bancaires canadiens en ligne si vous détenez un compte chez l'un de nos partenaires.

Ouvrir une session avec un partenaire de connexion

2.1 Documents requis

Documents justificatifs

État	Nom du document
▲ Téléversé	> <u>Lettre d'acceptation</u>
▲ Téléversé	> <u>Lettre officielle de l'école</u>
▲ Téléversé	> Certificat d'acceptation (CAQ)
▲ Téléversé	> <u>Lettre d'attestation provinciale</u>
Téléversé	> <u>Document d'identité national</u>
⊘ Téléversé	> <u>Passeport/titre de voyage</u>
⊘ Téléversé	> <u>Fonds (preuve)</u>

Documents facultatifs

État	Nom du document
⊘ Téléversé	> Consentement renseignmt. pers.
Téléversé	> <u>Documents supplémentaires</u>



2.1 Documents requis

Vous aurez peut-être aussi besoin de ce qui suit :

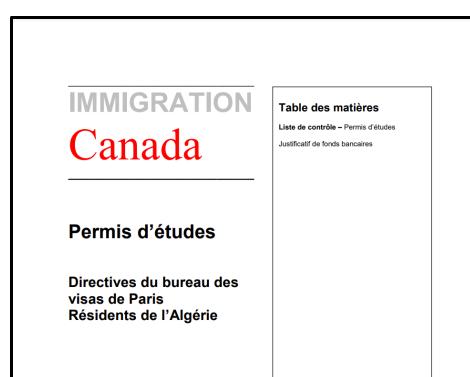
- Un plan d'études / Lettre d'explication
- Une déclaration du gardien (mineurs de moins de 17 ans
- Autre documents (preuve de niveau de français, etc.)



2.1 Document requis

Vous devez consulter la <u>Trousse de</u> <u>demande</u> et choisir le pays/territoire dans lequel vous présentez une demande afin d'obtenir les instructions de votre bureau des visas local.

Étape 1: Assurez-vous d'avoir ce dont vous avez besoin Pour présenter une demande en ligne, vous aurez besoin : • d'un scanneur ou d'un appareil photo pour créer des copies électroniques de vos documents; • d'une carte de <u>crédit</u> ou de <u>débit</u> valide. Pour vous assurer que vous avez tout ce dont vous avez besoin pour présenter votre demande, obtenez les instructions de votre bureau local des visas en sélectionnant le pays ou le territoire à partir duquel vous présenterez votre demande. * Sélectionnez un pays/territoire (obligatoire) Algérie Liste de contrôle des documents [IMM 5483] (PDF, 1,08 Mo) C • Directives du bureau des visas – permis d'études [IMM 0152] (PDF, 308.68 Ko)



2.1 Documents requis

Preuve d'acceptation -Il s'agit de **l'avis d'admission** et non du contrat d'études.





LA RÉUSSITE EN SOI

2.1 Document requis

- Passeport valide pour toute la durée des études ou un titre de voyage valide. Quand vous présentez une demande en ligne, téléversez une copie de la page de renseignements de votre passeport (photo + signature).
- Deux photos de format passeport récentes
 Si vous donnez vos empreintes
 biométriques, vous n'aurez pas à fournir de photo.



2.1 Documents requis

Avis de délivrance de votre CAQ faisant office de LAP



(CAQ) pour études

Nous avons le plaisir de vous informer que votre demande de sélection temporaire pour études est acceptée. Cette lettre d'attestation confirme la délivrance de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études. Celui-ci vous est délivré suivant les informations ci-dessous:

- Pour la période du 2023-07-15 au 2026-08-31
- Pour le programme ou niveau d'études : Collégial

Cette lettre d'attestation devra être utilisée pour présenter votre demande de permis d'études auprès du gouvernement fédéral et répondre aux exigences des établissements d'enseignement concernant la présentation d'un CAQ pour études. Veuillez noter que le numéro de votre CAQ pour études correspond au numéro de dossier indiqué dans le coin supérieur droit.

Compte tenu des <u>délais</u>, nous vous recommandons de présenter votre <u>demande de permis</u> <u>d'études</u> dès maintenant, en y joignant cette attestation. De façon générale, vous devez présenter votre demande de permis d'études en ligne.

Dans le cas où votre admission serait reportée à la session d'études qui suit, vous n'avez pas besoin d'obtenir un nouveau CAQ pour études.

Lorsque vous aurez obtenu votre permis d'études, votre CAQ pour études demeurera valide même si vous changez d'établissement d'enseignement ou de programme d'études, pourvu qu'il s'agisse d'un programme de même niveau ou de même cycle. Pour tout autre changement, vous devrez obtenir un nouveau certificat.

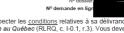
Si vous souhaitez prolonger votre séjour d'études au Québec, il vous faudra redemander un CAQ pour études et un permis d'études au moins trois mois avant la date d'expiration de ces documents.

Pour renouveller votre permis d'études, consultez le <u>site d'Immigration, Réfugiés et</u>

Durant votre séjour d'études au Québec

285, rue Notre-Dame Guest, 4e étage Montréal, Québec HZY 1T8 www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

RAKEJO1 SEL-TEMP-SEL-TEMP-PLACE.315



Le titulaire d'un CAQ pour études doit respecter les <u>conditions</u> relatives à sa délivrance édictées part le Règlement sur l'immigration au Québec (RLRQ, c. I-0.1, r.3). Vous devez notamment détenir une assurance maladie et une assurance hospitalisation pour vous et les membres de votre famille qui vous accompagnent pour toute la durée de votre séjour.

Pour en savoir plus, nous vous invitons aussi à consulter notre site à la page Séjour d'études au Québec : https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec. Au besoin, vous pouvez communiquer avec notre Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 (pour la région de Montréal) ou au 1 877 864-9191 (sans frais, de partout ailleurs au Québec).

Veuillez noter que, même après l'acceptation de votre demande, le ministère peut devoir communiquer avec vous ou transmettre des documents dans votre <u>diossier en lione</u>. Vous avez la responsabilité de mettre à jour votre adresse courriel ainsi que les coordonnées vous concernant à partir de votre dossier en ligne ou en communiquant directement avec le Centre de contacts clientèle.

Nous vous souhaitons du succès dans vos études et vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Informations complémentaires pour votre séjour au Québec

Vous pouvez vous informer sur les possibilités de travail pour les étudiantes et étudiants étrangers et leur conjointe ou conjoint sur le <u>site d'Immioration. Réfusiés et Citovenneté Canada.</u>

Le Ministère vous propose Accompagnement Québec, un service gratuit pour faciliter votre intégration au Québec : https://www.quebec.ca/accompagnement-immigrant.

Commencez dès maintenant votre installation dans une région du Québec, en français. À partir de votre compte Arima, inscrivez-vous en cliquant sur *Créer un nouveau dossier* et en choisissant l'option Accompagnement Québec. Fournissez ensuite les informations demandées. https://arima.limmigration-quebec.gouv.gc.ca/aiquillage/.

Avez-vous pensé à vous installer de façon permanente au Québec à la fin de vos études? Découvrez les possibilités qui s'offrent à vous en visitant le https://www.quebec.ga/education/etudier-guebec/rester-apres-etudes.

English copy available upon request



SELTEMP.SELTEMP.PLACE.31S

2.1 Document requis

Preuves de ressources financières

- Frais de subsistance pour la première année
- Frais de scolarité pour <u>au moins</u> la première année
- Frais d'installation + déménagement
- Assurances maladie et hospitalisation



2.1.2 Preuves de ressources financières

Droits de scolarité

Les droits de scolarités sont les montants demandés par votre établissement d'enseignement pour vous inscrire à votre programme d'études.

Coûts de transport

Les coûts de transport sont les montants nécessaires pour effectuer l'aller-retour à partir de votre pays d'origine.

Frais de subsistance

Les frais de subsistance couvrent les dépenses de la vie courante au Québec.

Voici les montants, en dollars canadiens, dont vous devez disposer entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Ils peuvent varier selon l'âge et le nombre de personnes incluses dans votre demande :

• une personne de moins de 18 ans : 7 541 \$

• une personne de 18 ans et plus : 15 078 \$

• deux personnes de 18 ans et plus : 22 115 \$

• deux personnes de plus de 18 ans et une autre de moins de 18 ans : 24 773 \$

• deux personnes de plus de 18 ans et deux autres de moins de 18 ans : 26 737 \$

Frais d'installation pour la première année

Les frais d'installation pour votre première année sont de 500 \$.

Coûts d'une assurance maladie et hospitalisation

Vous devez démontrer que vous pouvez assumer les coûts d'une <u>assurance maladie et hospitalisation</u> pour toute la durée de votre séjour au Québec pour vous et tous les membres de votre famille qui vous accompagnent.

Vous n'avez pas à prouver votre capacité financière pour l'assurance si :

- vous démontrez avoir une assurance maladie et hospitalisation valide au Québec;
- votre pays d'origine a une entente de sécurité sociale avec le Québec.

Pour démontrer votre capacité financière et appuyer votre demande de sélection temporaire pour études, vous devrez transmettre des <u>preuves que vous êtes en mesure d'assumer ces coûts</u>.



2.1.2 Preuves de ressources financières

Exemple : étudiante béninoise de 25 ans avec son conjoint en éducation spécialisée

Frais de subsistance : 22 115\$ CAN

Frais de scolarité année 1 : 16 000 \$ CAN

Frais d'installation/déménagement : 2000 \$ CAN

Assurances maladie: environ 800 \$

Preuves de ressources financières : 40 915\$ CAN au minimum.

Exemple : étudiant burkinabé de 20 ans en Tourisme

Frais de subsistance : 15 078 \$ CAN

Frais de scolarité année 1 : 18 000 \$ CAN

Frais d'installation/déménagement : 2000 \$ CAN

Assurances maladie: environ 800 \$ CAN

Preuves de ressources financières :

35 878 \$ CAN au minimum.

Preuves de ressources financières - Conseils

- Si votre capacité financière a été évalué par le Québec, elle ne le sera pas une deuxième fois. Vous pouvez fournir les mêmes documents.
- Si les **preuves** ne sont pas **suffisantes** ou **crédibles**, il existe une possibilité que le permis d'études soit **refusé**.
- Importance de démontrer la crédibilité de **financer les études au-delà de la première année**, particulièrement pour les étudiants provenant de pays avec des situations socio-économiques moins avantageuses que le Canada.



Preuves de ressources financières - Conseils

- Garant, si ce dernier n'est pas un parent, il important que le garant rédige une lettre prouvant son lien avec l'étudiant et son engagement formel à payer vos études. Idéalement cette lettre pourrait être notariée. Ne multipliez pas les garants.
- Même si votre programme comprend de l'alternance ou que vous envisagiez de travailler durant vos études, l'agent d'immigration ne considère pas que cette intention est une preuve de ressources financières. Vous pouvez le considérer dans l'élaboration de votre budget personnel, mais votre demande de permis d'études doit prouver que vous avez déjà la capacité financière.

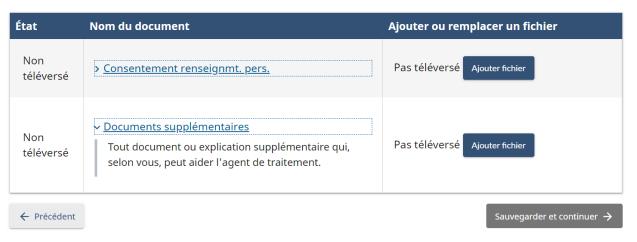


Preuves de ressources financières - Conseils

- Vos preuves doivent être récentes (moins de 3 mois) et convaincantes.
- Elles doivent aussi être **bien présentées**. Rédigez une table des matières, indiquez clairement les montants disponibles et à quoi correspondent les documents que vous partagez. L'agent a très peu de temps à consacrer à votre demande, soyez le plus clair et précis possible.



Documents facultatifs



Autres documents pouvant être requis Un plan d'études / Lettre d'explication

• Pour qui ? Tous les étudiants, mais surtout ceux qui ont un parcours atypique ou provenant d'un pays ou la situation socioéconomique est moins favorable que celle du Canada.



2.1.3 Plan d'études | Lettre d'explication

Quoi écrire?

- **Pourquoi** souhaitez-vous étudier dans ce **programme** et dans **notre établissement** ?
- Votre objectif professionnel en lien avec votre programme.
- <u>Concrètement</u>, quels sont les avantages que vous pourrez tirer de votre formation et qui pourraient vous êtes utiles sur le marché de l'emploi dans votre pays d'origine.
- Justifier les réorientations, si applicables.
- Justifier les écarts de niveau d'études. Par exemple, le fait que vous fassiez une formation technique alors que vous avez déjà des études universitaires. Ex.: Vous souhaitez une formation terrain et technique plutôt que théorique.
- Démontrer que votre intention réelle et légitime est d'étudier au Canada et que vous souhaitez ou pourriez (selon votre situation) retourner dans votre pays d'origine à la fin de vos études.

Quoi écrire?

- Justifier que vous pourrez retourner dans votre pays d'origine après la formation.
 - Démontrer que vous avez des biens immobiliers, de la famille ou une offre d'emploi qui vous attendent. Toutes preuves concrètes que vous avez les moyens et la possibilité de rentrer dans votre pays d'origine à la fin des études sont importantes pour les candidats qui viennent de pays où la situation socio-économique est moins avantageuse que celle du Canada.
- Historique de voyages

Conseils:

- 1 ou 2 pages
- Soyez concis, clair et direct
- **Évitez les généralités**. Ex. : vous souhaitez étudier au Canada pour sa qualité de vie et l'excellence de son système scolaire
- Démontrez les particularités de notre programme pour l'atteinte de votre objectif professionnel. Ex. : Il ne s'offre pas ou pas sous la forme souhaitée dans votre pays (alternance, durée, etc.).
- Prouvez ce que vous avancez dans votre plan d'études avec des documents officiels ou attestés

Conseils:

- Prouvez ce que vous avancez dans votre plan d'études avec des documents officiels ou attestés.
- Consultez l'exemple de plan d'études disponible sur la plateforme Moodle – Guide de Bienvenue à Mérici.

2.1 Autres documents pouvant être requis

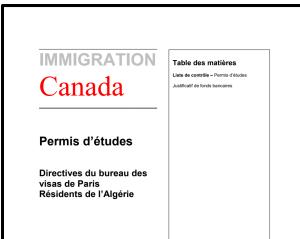
Résultat de test de français

Ex. Preuve de niveau de français – Test TCF / TEF, etc.

Vous devez consulter la <u>Trousse de demande</u> et choisir le pays/territoire dans lequel vous présentez une demande afin d'obtenir les instructions de votre bureau des visas local.

https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp#wb-auto-1







2.1 Autres documents pouvant être requis

Résultat de l'examen médical

Si vous avez effectué un examen médical préalable.



2.1.3 Ouvrir le portail IRCC



MENU **▼**

<u>Canada.ca</u> > <u>Immigration et citoyenneté</u> > <u>Étudier au Canada à titre d'étudiant étranger</u>

Présenter une demande de permis d'études en ligne : portail d'IRCC

Comment présenter une demande en ligne sur le Portail d'IRCC

Suivez ces étapes pour présenter en ligne.



1. Créez un compte et ouvrir une session

Si vous utilisez le Portail d'IRCC pour la première fois, nous vous demanderons pour votre adresse courriel. Ensuite nous vous donnerons un code pour créer votre compte.



2. Remplissez le formulaire en ligne et téléversez vos documents

Après avoir répondu à toutes les questions, vous obtiendrez une liste des documents que vous

3. Permis de travail stage coop

Permis de travail/Stage coop

Qui est concerné ? Tous les étudiants sauf ceux des programmes de pilotage ou préuniversitaire.

À quoi cela sert-il? Réaliser son alternance ou des stages prévus dans le programme.

Comment le demander ? Dans la demande de permis d'études.

Et en soumettant votre Annexe d'avis d'admission le mentionnant dans l'espace désigné (Lettre officielle)



Programmes coopératifs pour étudiants étrangers

- * Voulez-vous demander un permis de travail pour participer à un programme coopératif? (obligatoire)
 - Oui Non
- * Pour quel type de permis de travail présentez-vous une demande? (obligatoire)
 - Permis de travail lié à un programme
 - Permis de travail ouvert liée à un programme d'études secondaires coopératif



Votre travail coopératif doit être une partie essentielle du programme de formation en représentant 50% ou moins. Votre lettre d'acceptation de l'établissement d'enseignement désigné (EED) doit clairement indiquer que le travail est une partie essentielle du programme.

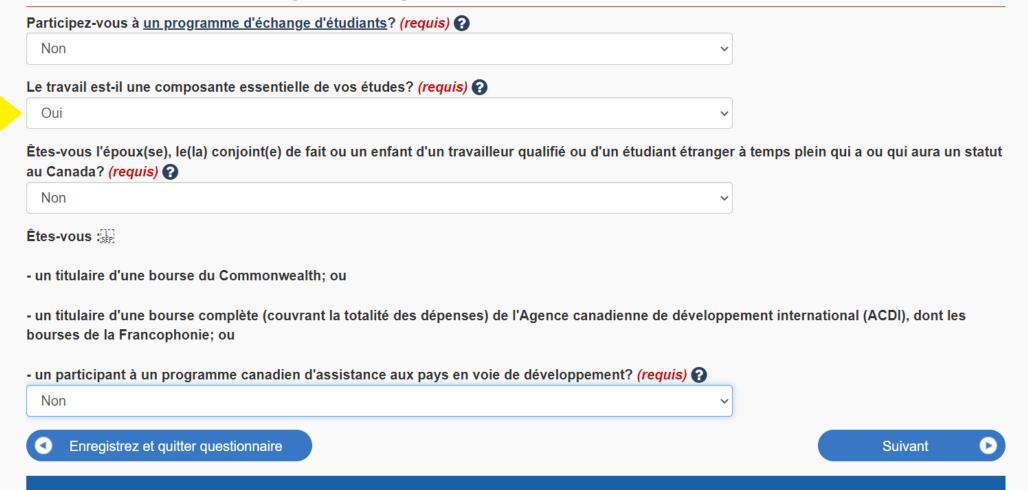


Sauvegarder et continuer \rightarrow

Documents justificatifs

État	Nom du document	Ajouter ou remplacer un fichier
Non téléversé	> <u>Lettre d'acceptation</u>	Pas téléversé Ajouter fichier
Non téléversé	Lettre officielle de l'école Une lettre officielle de votre établissement indiquant que vous avez besoin d'un volet travail pour terminer votre programme.	Pas téléversé Ajouter fichier
Non téléversé	> <u>Certificat d'acceptation (CAQ)</u>	Pas téléversé Ajouter fichier
Non téléversé	> <u>Passeport/titre de voyage</u>	Pas téléversé Ajouter fichier
Non téléversé	> <u>Fonds (preuve)</u>	Pas téléversé Ajouter fichier

Découvrez si vous pouvez présenter une demande



Documents justificatifs

Documents justificatifs

Détails	Nom du document	Instructions	Options
Non fourni	Preuve exigence de travail à l'étude (requis)	0	Téléverser le fichier
Non fourni	Renseignements sur la famille (IMM 5707) (requis)	0	Téléverser le fichier
Non fourni	Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) (requis)	0	Téléverser le fichier
Non fourni	Lettre d'acceptation (requis)	0	Téléverser le fichier
Non fourni	Passeport (requis)	0	Téléverser le fichier
Non fourni	Preuve de ressources financières suffisantes (requis)	0	Téléverser le fichier
Non fourni	Preuve d'examen médical préalable (requis)	0	Téléverser le fichier
Non fourni	Photographie (requis)	0	Téléverser le fichier

Documents Optionnels





Vérifiez la date d'expiration de vos données biométriques. Le document que vous demandez ne peut avoir une durée de validité plus longue que celle de vos données biométriques. Si vous souhaitez que votre document soit valide plus longtemps, fournissez de nouveau vos données biométriques.

* Avons nous déjà pris vos empreintes digitales et votre photo (données biométriques), et sont-elles valides? (obligatoire)

Répondez oui seulement si les deux énoncés suivants s'appliquent à vous :

- vous avez fourni vos données biométriques au cours des dix (10) dernières années dans le cadre d'une demande de visa de visiteur ou de permis d'études ou de travail;
- vous savez que vos données biométriques sont toujours valides. En cas de doute, découvrez si vos données biométriques sont encore valides.







Vous devrez soumettre vos données biométriques après le paiement des frais requis et la présentation de votre demande. Remarque : Certaines personnes peuvent être dispensées des frais.



uvegarder et continuer

Données biométriques

Les résidents de tous les pays (sauf les États-Unis et certaines exceptions) doivent fournir leurs données biométriques. Une fois fournies, vos données biométriques sont valables 10 ans.

Vous serez convoqué par lettre (mail) environ 48 heures après avoir transmis votre demande de permis d'études en ligne et payé les frais associés (85 \$).

Vous ne pouvez pas prendre rendez-vous avant d'avoir été convoqué.

Vous ne serez pas convoqué tant que votre demande ne sera pas envoyée et les frais payés.

À noter

Les données biométriques fournies pour votre passeport ne sont **pas** valides. Vous devrez donner vos empreintes dans un Centre de Réception des Visas (CRDV) partenaire du gouvernement canadien.

Il est possible de payer les frais de biométrie après avoir présenté la demande, mais cela engendrera des délais supplémentaires.

Prenez connaissance de la lettre d'instructions, celle-ci précise où vous devez vous présenter pour la prise de biométries.



À noter

Vous avez <u>30 jours</u> après la réception de la lettre d'instructions pour donner vos empreintes.

Vous devez vous rendre dans un <u>endroit désigné</u> par le gouvernement canadien. Il est obligatoire de **prendre rendez-vous** et d'apporter la **lettre d'instructions**, ainsi que votre <u>passeport</u>.

Vous devez prendre rendez-vous rapidement, puisque le <u>délai de traitement</u> de l'ensemble de votre permis d'études débute uniquement une fois les données biométriques reçues.



À noter

Pour anticiper vos déplacements, vérifiez où sont situés les CRDV canadiens les plus proche de chez vous :

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugiescitoyennete/services/biometrie/ou-fournirdonnees-biometriques.html



Et après?

Assurances

Si votre pays bénéficie d'ententes de sécurité sociale avec le Québec, vous devez vous procurer 6 mois avant la rentrée, le document qui prouve votre affiliation.

Logement

Réservez votre place en résidence si cela n'a pas déjà été fait lors de votre demande d'admission ou vérifiez les autres options pour le logement.

Pilotage

Pour nos étudiants en **pilotage** : n'oubliez pas de transmettre votre certificat médical classe 1 et classe 4 dès réception.



Et après ?

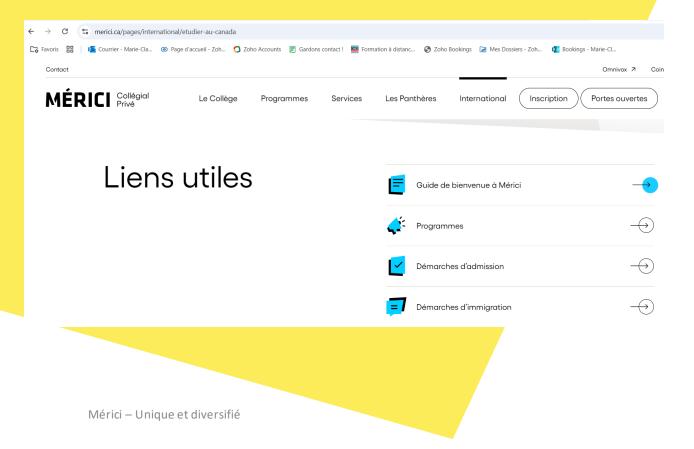
Avion

Nous vous encourageons à réserver votre billet d'avion une fois que vous avez la confirmation de l'obtention de votre lettre d'introduction.

Si vous le réservez avant, prenez une option annulation ou changement dans l'éventualité où vous n'obtiendriez pas à temps vos autorisations de séjour.



Et après?



Pour bien vous préparer, consultez le guide **BIENVENUE À MÉRICI**!

https://www.merici.ca/pages/international/etu dier-au-canada

ou

https://moodle.merici.ca/course/view.php?id=5
21







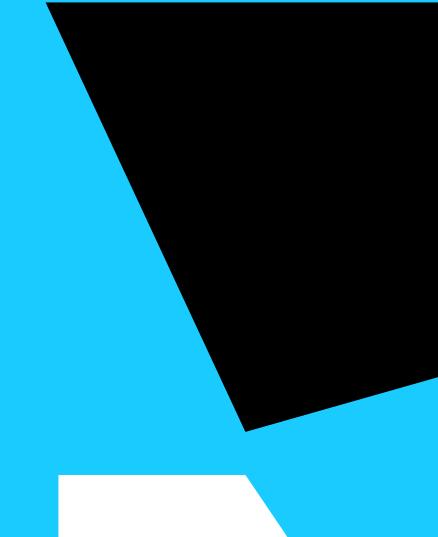
MERCI!

Pour toute question, contactez-moi!

WhatsApp: +1 581 204-7360

Mail: mhamel@merici.ca

28 octobre 2024





MERCI!

Pour toute question, contactez-moi!

WhatsApp: +1 581 204-7360

Mail: mhamel@merici.ca

28 octobre 2024

